



RÉSOLUTION 45-2

RÉSOLUTION AU SUJET DE LA CONNECTIVITÉ ÉCOLOGIQUE, DE L'ADAPTATION AU CLIMAT ET DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

ATTENDU QUE les gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et les premiers ministres de l'Est du Canada font front commun aux changements climatiques depuis longtemps, reconnaissant la nécessité d'une planification et d'une mise en œuvre en amont pour ce qui est de l'adaptation aux contrecoups sur l'agriculture et la sécurité alimentaire, les ressources en eau, les zones côtières, la santé publique, la gestion des risques de catastrophes liées au climat, les bâtiments et les infrastructures ainsi que la gestion des ressources naturelles;

ATTENDU QUE, dans la résolution 40-3, les gouverneurs et les premiers ministres ont reconnu la nécessité d'agir et de collaborer pour encourager la connectivité écologique afin d'assurer l'adaptabilité et la résilience des écosystèmes, de la biodiversité et des communautés humaines de notre région face aux changements climatiques;

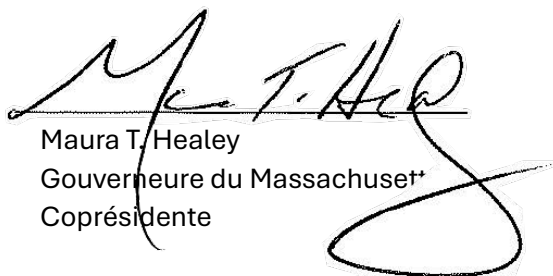
ATTENDU QUE, plus récemment, ils ont reconnu dans la résolution 42-1 l'importance vitale de mettre en œuvre des stratégies d'adaptation pour préparer la région à l'évolution des conditions climatiques à long terme;

ATTENDU QU'il est bien établi que les changements climatiques ont une incidence sur la sécurité alimentaire mondiale, régionale et locale puisqu'ils perturbent la disponibilité et la qualité des aliments ainsi que l'accès à ceux-ci à cause des températures grimpantes, des changements dans les régimes de précipitations, des événements météorologiques extrêmes, des inégalités dans la disponibilité de l'eau, des organismes nuisibles et des maladies; et que les changements dans la température, l'acidité et d'autres facteurs des océans influent sur la disponibilité des fruits de mer; et que tout ce qui précède a des répercussions sur la production d'aliments dans la région ainsi que sur l'accès à ceux-ci;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE les gouverneurs et les premiers ministres réitèrent leur soutien à la résolution 40-3 et à la résolution 42-1;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE les gouverneurs et premiers ministres demandent au Comité de l'environnement de se réunir de nouveau pour évaluer les progrès réalisés depuis l'entrée en vigueur des résolutions 40-3 et 42-1 et pour examiner et faire aller de l'avant toute mesure supplémentaire nécessaire à l'avancement de cette initiative collective.

Adopté à la 45^e Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada à Boston (Massachusetts) le 10 septembre 2024.



Maura T. Healey
Gouverneure du Massachusetts*
Coprésidente



Andrew Furey
Premier ministre de Terre-Neuve-et-Labrador
Coprésident